La Méditerranée antique : les empreintes grecques et romaines : exercices d’histoire seconde à télécharger en PDF

Exercices d’histoire – Seconde

Exercice 1 : Les mots du chapitre

Pour chacun des mots suivants, rédige une définition en une phrase, puis utilise-le dans une phrase qui situe un exemple précis (lieu et date).

1. cité (polis)
2. colonisation
3. démocratie directe
4. ostracisme
5. principat
6. romanisation

Coup de pouce : relis les encadrés « Définition » et les paragraphes sur Clisthène, Auguste et la romanisation.

Exercice 2 : Compléter une frise

Place chaque événement dans le siècle ou le millénaire correspondant, puis classe-les du plus ancien au plus récent.

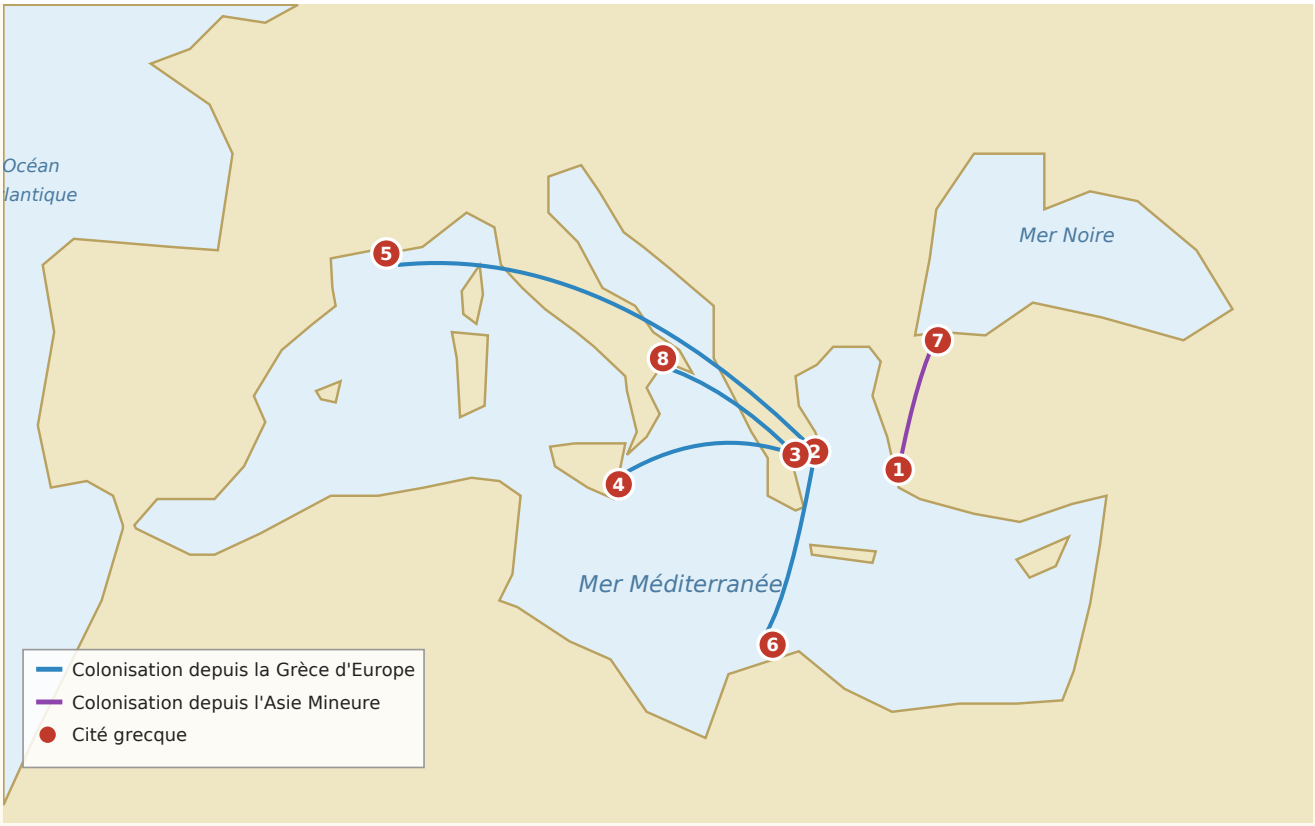
1. Les réformes de Clisthène à Athènes (508-507 av. J.-C.)
2. La victoire d'Actium (31 av. J.-C.)
3. La fondation de Massalia (vers 600 av. J.-C.)
4. La mort de Périclès (429 av. J.-C.)
5. L'édit de Caracalla (212)
6. Le début de la guerre du Péloponnèse (431 av. J.-C.)

Réponds ensuite : combien d'années séparent les réformes de Clisthène de la mort de Périclès ? Combien de siècles séparent la mort de Périclès de l'édit de Caracalla ?

Coup de pouce : pour passer de l'avant à l'après J.-C., additionne les deux dates ; il n'y a pas d'année zéro.

Exercice 3 : Lire la carte de la colonisation grecque

Observe la carte et complète-la.



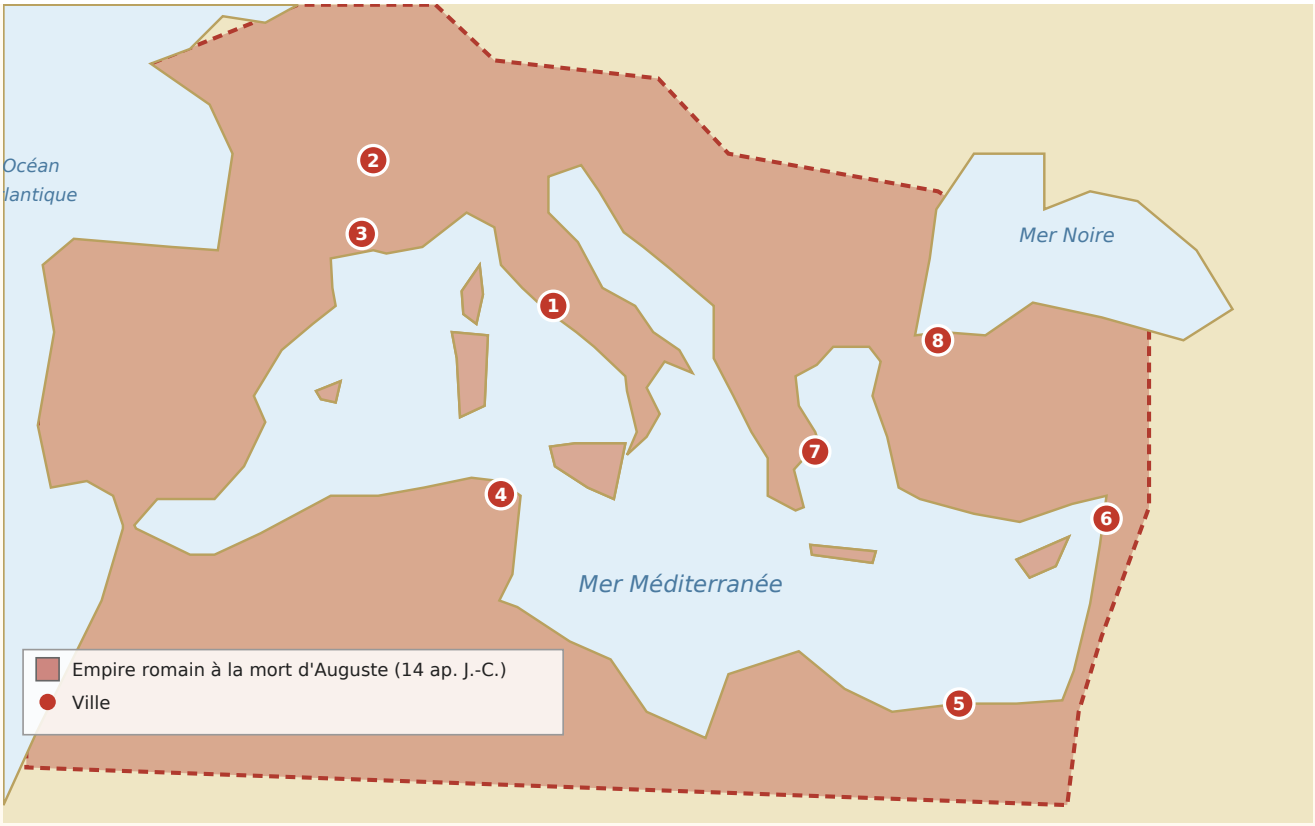
La colonisation grecque : les villes sont numérotées (schéma simplifié).

1. Identifie les villes numérotées de 1 à 8 : Milet, Athènes, Corinthe, Syracuse, Marseille, Cyrène, Byzance, Tarente (dans le désordre).
2. Précise de quelle cité mère part chaque flèche bleue et vers quelle colonie elle se dirige.
3. Relève les différentes mers et les régions touchées par la colonisation (Sicile, Italie du Sud, Gaule méditerranéenne, Libye, détroits).
4. Explique pourquoi la colonisation grecque s'organise autour de la mer.

Coup de pouce : les numéros suivent l'ordre de la liste de la question 1 : 1 Milet, 2 Athènes, 3 Corinthe, 4 Syracuse, 5 Marseille, 6 Cyrène, 7 Byzance, 8 Tarente.

Exercice 4 : Lire la carte de l'Empire sous Auguste

Observe la carte de l'Empire romain à la mort d'Auguste.



L'Empire romain en 14 apr. J.-C. : les villes sont numérotées (schéma simplifié).

1. Identifie les huit villes numérotées : Rome, Lyon, Nîmes, Carthage, Alexandrie, Antioche, Athènes, Constantinople (Byzance).
2. Décris l'étendue de l'Empire : quelles mers, quels continents, quels fleuves forment ses limites au nord et à l'est ?
3. Explique pourquoi on peut appeler la Méditerranée *Mare nostrum*.
4. Cherche pourquoi une ville comme Alexandrie a une grande importance pour Rome.

Coup de pouce : la numérotation suit l'ordre de la liste de la question 1 : 1 Rome, 2 Lyon, 3 Nîmes, 4 Carthage, 5 Alexandrie, 6 Antioche, 7 Athènes, 8 Constantinople.

Exercice 5 : Les Grecs et leur identité

Document 1 – La réponse des Athéniens à Sparte

> Il n'est point assez d'or sur terre, il n'est point de pays assez beau, assez riche, il n'est rien enfin qui puisse nous porter à prendre le parti des Mèdes pour réduire la Grèce en esclavage […]. Le corps hellénique étant d'un même sang, parlant la même langue, ayant les mêmes dieux, les mêmes temples, les mêmes sacrifices, les mêmes usages, ne serait-ce pas une chose honteuse aux Athéniens de le trahir ? Apprenez donc […] que tant qu'il restera un Athénien au monde, nous ne ferons jamais alliance avec Xerxès.

*Mèdes : nom que les Grecs donnent aux Perses ; hellénique : grec ; Xerxès : roi de Perse de 486 à 465 av. J.-C.

Hérodote, Histoire, livre VIII, 144 : réponse des Athéniens aux envoyés de Sparte, 479 av. J.-C. (trad. Larcher, Lefèvre et Charpentier, 1842 ; orthographe modernisée).

1. Présente le document (nature, auteur, date, contexte).
2. Relève les quatre éléments qui, selon les Athéniens, définissent les Grecs.
3. Explique l'expression « prendre le parti des Mèdes ».
4. Montre que le texte exprime à la fois une unité grecque et une fierté propre aux Athéniens.
5. Pourquoi peut-on dire que ce texte est une reconstitution et non un enregistrement exact ?

Coup de pouce : les verbes « parlant la même langue », « ayant les mêmes dieux » donnent la liste des critères.

Exercice 6 : Périclès définit la démocratie

Document 1 – Un discours de Périclès

> Notre constitution politique n'est pas jalouse des lois de nos voisins, et nous servons plutôt à quelques-uns de modèles que nous n'imitons les autres. Comme notre gouvernement n'est pas dans les mains d'un petit nombre de citoyens, mais dans celles du grand nombre, il a reçu le nom de démocratie. Dans les différends qui s'élèvent entre particuliers, tous, suivant les lois, jouissent de l'égalité : la considération s'accorde à celui qui se distingue par quelque mérite, et si l'on obtient de la république des honneurs, c'est par des vertus, et non parce qu'on est d'une certaine classe. Peut-on rendre quelque service à l'État, on ne se voit pas repoussé parce qu'on est obscur et pauvre.

*constitution : organisation des pouvoirs dans la cité ; république : ici, la cité et ses affaires communes.

Thucydide, La Guerre du Péloponnèse, livre II, 37 : discours de Périclès en l'honneur des premiers soldats morts à la guerre, hiver 431-430 av. J.-C. (trad. P.-C. Levesque, éd. Buchon, 1836 ; orthographe modernisée).

1. Présente le document (nature, auteur, date, contexte).
2. Relève les mots qui montrent que le pouvoir appartient au plus grand nombre.
3. Explique ce que Périclès entend par égalité devant la loi.
4. Relève ce que le texte dit de la place des pauvres dans la cité.
5. Montre que ce texte est un discours de propagande autant qu'une description : qui parle, à quelle occasion, dans quel but ?

Coup de pouce : pense à la situation d'Athènes en 431-430 : la guerre vient de commencer.

Exercice 7 : Éloge et critique de la démocratie athénienne

Document 1 – Périclès (431-430 av. J.-C.)

> Comme notre gouvernement n'est pas dans les mains d'un petit nombre de citoyens, mais dans celles du grand nombre, il a reçu le nom de démocratie. Dans les différends qui s'élèvent entre particuliers, tous, suivant les lois, jouissent de l'égalité […]. Peut-on rendre quelque service à l'État, on ne se voit pas repoussé parce qu'on est obscur et pauvre.

Thucydide, La Guerre du Péloponnèse, II, 37 : discours de Périclès, hiver 431-430 av. J.-C. (trad. P.-C. Levesque, 1836 ; orthographe modernisée).

Document 2 – Un adversaire de la démocratie (fin du Ve siècle av. J.-C.)

> Le gouvernement des Athéniens et le choix qu'ils ont fait de cette forme politique n'est pas ce que j'entends louer ici, vu que ce choix favorise plus les méchants que les bons. Sous ce rapport, je ne puis donc l'approuver ; mais puisqu'il leur a plu de l'adopter, je vais démontrer qu'ils emploient les vrais moyens de la maintenir. Je dis donc d'abord que c'est une justice chez eux de donner l'avantage aux pauvres ou au peuple sur les nobles et sur les riches, parce que c'est le peuple qui fait la marine et qui constitue la force de la république. […] On trouve juste qu'ils participent tous indistinctement aux charges qui dépendent du sort et de l'élection, et que qui veut, parmi les citoyens, ait le droit de parler.

*les méchants : pour l'auteur, les gens du peuple ; les bons : les nobles et les riches ; le sort : le tirage au sort des magistrats.

Pseudo-Xénophon (auteur anonyme, hostile à la démocratie), Gouvernement des Athéniens, chapitre I, fin du Ve siècle av. J.-C. (trad. E. Talbot, Œuvres de Xénophon, t. II, Hachette ; orthographe modernisée).

1. Présente chacun des deux documents (nature, auteur, date).
2. Relève, dans le document 1, les qualités que Périclès attribue au régime.
3. Relève, dans le document 2, les reproches de l'auteur, puis la raison pour laquelle il estime pourtant que le régime tient.
4. Confronte les deux textes : sur quels points sont-ils d'accord, sur lesquels s'opposent-ils ?
5. Explique pourquoi un historien doit croiser ces deux points de vue.

Coup de pouce : l'auteur du document 2 déteste la démocratie mais décrit lucidement ses mécanismes.

Exercice 8 : L'ostracisme : un texte et un objet

Document 1 – Un récit de Plutarque

> Le jour où Aristide fut banni, un paysan grossier, qui ne savait pas écrire, présenta sa coquille à Aristide, qu'il prenait pour un homme du vulgaire, et le pria d'y écrire le nom d'Aristide. Celui-ci s'étonne : « Aristide t'a donc fait du tort ? demande-t-il à cet homme. — En rien, répondit le paysan ; je ne le connais même pas ; mais je suis las de l'entendre partout appeler le Juste. » Sur cette réponse, Aristide écrivit le nom, sans dire un seul mot, et lui remit la coquille.

*coquille : tesson de poterie sur lequel on écrivait le nom (en grec, *ostrakon*) ; banni : exilé ; le Juste : surnom d'Aristide.

Plutarque, Vie d'Aristide, VII (biographie rédigée vers 100 ap. J.-C. ; ostracisme d'Aristide vers 482 av. J.-C. ; trad. A. Pierron, Charpentier, 1853 ; orthographe modernisée).

Document 2 – Un tesson d'ostracisme

Ostracon portant le nom de Thémistocle, fils de Néoclès, tesson de céramique inscrit pour un vote d'ostracisme, vers 480 av. J.-C., musée de l'Agora antique, Athènes. Marsyas, CC BY 4.0, via Wikimedia Commons

1. Présente chaque document (nature, auteur ou provenance, date, lieu de conservation).
2. Décris l'objet du document 2. À quoi servait-il ?
3. Relève, dans le document 1, la raison pour laquelle le paysan veut qu'Aristide soit banni.
4. Confronte les deux documents : que nous apprennent-ils chacun sur le fonctionnement de l'ostracisme ?
5. Explique en quoi l'ostracisme est à la fois une protection et un danger pour la démocratie.

Coup de pouce : Plutarque écrit environ cinq siècles après les faits.

Exercice 9 : Un portrait de Périclès

Document 1 – Le buste de Périclès

Buste de Périclès coiffé du casque des stratèges, marbre, copie romaine d'après un original grec du Ve siècle av. J.-C., musées du Vatican.

1. Présente le document (nature, matériau, date, lieu de conservation).
2. Décris le visage et la coiffure du personnage.
3. Explique pourquoi Périclès est représenté avec un casque, alors qu'il est un homme

politique.

4. Montre que cette image idéalise le personnage : quels détails le prouvent ?
5. Cherche pourquoi l'on dit que ce portrait est une « copie romaine ».

Coup de pouce : rappelle-toi que Périclès a été élu stratège, c'est-à-dire chef militaire.

Exercice 10 : Où débattaient les citoyens ?

Document 1 – La Pnyx à Athènes

La Pnyx, colline d'Athènes où se réunissait l'Ecclésia, avec la tribune des orateurs taillée dans le roc (aménagement du IVe siècle av. J.-C.). Mirjanamimi, CC BY-SA 4.0, via Wikimedia Commons

Document 2 – Le Parthénon

Le Parthénon, temple d'Athéna sur l'Acropole d'Athènes, construit de 447 à 432 av. J.-C. sous l'impulsion de Périclès (architectes Ictinos et Callicratès, sculpteur Phidias). Thermos, CC BY-SA 2.5, via Wikimedia Commons

1. Présente les deux documents.
2. Décris la tribune de la Pnyx : de quoi est-elle faite, où est-elle placée ?
3. Explique le rôle de ce lieu dans la démocratie athénienne.
4. Compare avec le Parthénon : quelle fonction chacun de ces deux monuments remplit-il dans la cité ?
5. Rédige quelques lignes pour montrer que la vie politique et la vie religieuse sont liées à Athènes.

Coup de pouce : l'Acropole domine Athènes ; la Pnyx est une colline voisine.

Exercice 11 : Auguste et la République

Document 1 – Les *Res gestae*, chapitre 34

> Pendant mon sixième et mon septième consulat, après avoir mis fin aux guerres civiles, alors que j'avais obtenu la maîtrise de toutes choses par le consentement universel, j'ai remis la république de mon pouvoir à l'arbitrage du sénat et du peuple romain. En récompense de ce service, un décret du sénat m'a donné le nom d'Auguste [...]. Depuis ce temps, j'ai dépassé tous les autres en autorité, mais je n'ai pas eu plus de pouvoir que ceux qui ont été mes collègues dans chaque magistrature.

*consulat : charge de consul, magistrat suprême de la République ; autorité (*auctoritas*) : prestige moral ; pouvoir (*potestas*) : pouvoir légal de commander.

Auguste, Res gestae divi Augusti (« Actes du divin Auguste »), chapitre 34, texte rédigé peu avant 14 ap. J.-C. et gravé à Rome (traduction du site d'après le texte latin de l'inscription d'Ancyre).

1. Présente le document (nature, auteur, date, contexte).
2. Relève ce qu'Auguste affirme avoir fait de la république.
3. Explique la différence entre *potestas* et *auctoritas* dans ce texte.
4. Montre que ce texte est un texte de propagande : qui l'écrit, pour qui, pour quel effet ?
5. Rédige un court paragraphe pour montrer qu'Auguste conserve en réalité un pouvoir considérable.

Coup de pouce : l'expression « maîtrise de toutes choses » doit retenir ton attention.

Exercice 12 : Auguste vu par lui-même et par Tacite

Document 1 – Auguste (vers 14 apr. J.-C.)

> Pendant mon sixième et mon septième consulat, après avoir mis fin aux guerres civiles, alors que j'avais obtenu la maîtrise de toutes choses par le consentement universel, j'ai remis la république de mon pouvoir à l'arbitrage du sénat et du peuple romain. En récompense de ce service, un décret du sénat m'a donné le nom d'Auguste […]. Depuis ce temps, j'ai dépassé tous les autres en autorité, mais je n'ai pas eu plus de pouvoir que ceux qui ont été mes collègues dans chaque magistrature.

*consulat : charge de consul, magistrat suprême de la République ; autorité (*auctoritas*) : prestige moral ; pouvoir (*potestas*) : pouvoir légal de commander.

Auguste, Res gestae divi Augusti (« Actes du divin Auguste »), chapitre 34, texte rédigé peu avant 14 ap. J.-C. et gravé à Rome (traduction du site d'après le texte latin de l'inscription d'Ancyre).

Document 2 – Tacite (vers 115-120 apr. J.-C.)

> Lorsque, après la défaite de Brutus et de Cassius, la cause publique fut désarmée […], Auguste abdiqua le nom de triumvir, s'annonçant comme simple consul, et content, disait-il, pour protéger le peuple, de la puissance tribunitienne. Quand il eut gagné les soldats par ses largesses, la multitude par l'abondance des vivres, tous par les douceurs du repos, on le vit s'élever insensiblement et attirer à lui l'autorité du sénat, des magistrats, des lois. Nul ne lui résistait : les plus fiers républicains avaient péri par la guerre ou la proscription.

*triumvir : l'un des trois chefs qui se partagent le pouvoir après la mort de César ; puissance tribunitienne : les pouvoirs d'un tribun de la plèbe ; proscription : liste de condamnés à mort.

Tacite, Annales, livre I, 2 (rédigées vers 115-120 ap. J.-C. ; trad. J.-L. Burnouf, Hachette, 1863 ; orthographe modernisée).

1. Présente chaque document (nature, auteur, date).
2. Relève, dans le document 1, comment Auguste présente son action.
3. Relève, dans le document 2, les moyens par lesquels Auguste, selon Tacite, gagne le pouvoir.
4. Confronte les deux textes : quelle image du pouvoir chacun donne-t-il ?
5. Explique pourquoi Tacite peut se permettre de critiquer Auguste alors qu'Auguste n'aurait pu écrire un tel texte.

Coup de pouce : Tacite écrit un siècle après la mort d'Auguste.

Exercice 13 : Auguste, général et pacificateur

Document 1 – La statue d'Auguste de Prima Porta

Auguste de Prima Porta, statue en marbre, copie du Ier siècle ap. J.-C. d'un original en bronze d'environ 20 av. J.-C., musées du Vatican. Justin Benttinen, CC BY-SA 4.0, via Wikimedia Commons

1. Présente le document (nature, matériau, date de l'original, lieu de conservation).
2. Décris la posture, le visage, les pieds et le vêtement du personnage.
3. Explique ce que montre la cuirasse (un Parthe rend à un Romain les enseignes perdues).
4. Montre que cette statue sert la politique d'Auguste.
5. Compare avec le buste de Périclès : quelles sont les ressemblances et les différences dans la façon de représenter un homme de pouvoir ?

Coup de pouce : le geste du bras est celui d'un général qui s'adresse à son armée.

Exercice 14 : Un monument de la paix romaine

Document 1 – L'Ara Pacis Augustae

L'Ara Pacis Augustae (« autel de la Paix d'Auguste »), monument décidé en 13 av. J.-C. et dédicacé en 9 av. J.-C., Rome (vue depuis le sud-ouest). Rabax63, CC BY-SA 4.0, via Wikimedia Commons

1. Présente le document (nature, date, lieu).
2. Décris l'architecture du monument : forme, matériaux, ornements visibles.
3. Recherche le sens du nom « Ara Pacis » et explique pourquoi un autel est consacré à la Paix.
4. Explique ce que ce monument nous apprend sur la politique d'Auguste.
5. Justifie en quelques lignes que l'art est un instrument du pouvoir à Rome.

Coup de pouce : l'autel est entouré d'un mur de marbre décoré de reliefs ; l'empereur s'y fait représenter avec sa famille.

Exercice 15 : La mission des Romains selon Virgile

Document 1 – Anchise parle à son fils Énée

> D'autres, j'y consens, feront mieux que nous respirer l'airain sous leur ciseau moelleux, tireront du marbre de vivantes figures ; ils plaideront mieux les causes, décriront mieux les révolutions du ciel, diront les astres qui se lèvent : toi, Romain, souviens-toi de régir les nations (ce seront là tes arts) et de leur imposer la paix, d'épargner ceux qui se soumettront, de réduire les superbes.

*airain : bronze ; régir : gouverner ; les superbes : les orgueilleux, ceux qui résistent.

Virgile, Énéide, VI, vers 847-853 : paroles d'Anchise à son fils Énée, poème composé entre 29 et 19 av. J.-C. (trad. Ch. Nisard, Firmin-Didot, 1868 ; orthographe modernisée).

1. Présente le document (nature, auteur, date, contexte).
2. Relève les arts que Virgile attribue aux autres peuples, puis l'art propre aux Romains.
3. Explique l'expression « épargner ceux qui se soumettront, réduire les superbes ».
4. Montre que ce texte justifie l'empire romain.
5. Discute : un empire peut-il être une paix ? Réponds en quelques lignes en t'appuyant sur le texte.

Coup de pouce : les « autres peuples » sont, en premier lieu, les Grecs.

Exercice 16 : Les institutions d'Athènes : lire un tableau

Document 1 – Les institutions d'Athènes

Institution	Composition	Fonctionnement
Ecclésia (assemblée du peuple)	tous les citoyens (hommes adultes)	quatre réunions par prytanie, soit 40 par an ; certains votes exigent 6 000 présents
Boulè (conseil)	500 membres, 50 par tribu	tirés au sort pour un an ; préparent les lois et les affaires de l'Ecclésia
Héliée (tribunaux populaires)	6 000 jurés (héliastes)	tirés au sort parmi les citoyens volontaires de plus de 30 ans
Archontes	9 magistrats	tirés au sort
Stratèges	10 magistrats militaires	élus, un par tribu, rééligibles sans limite

Source : d'après Aristote, Constitution d'Athènes, chap. 24, 43 à 45, 55, 61 et 63 (vers 330 av. J.-C.), pour les institutions d'Athènes au IVe siècle av. J.-C.

1. Présente le document (nature, source, date).
2. Relève le nombre de membres de la Boulè et des tribunaux populaires.

3. Explique quelle institution décide des lois et laquelle les prépare.
4. Calcule le nombre de réunions de l'Ecclésia en dix ans.
5. Montre que ce tableau illustre l'égalité entre citoyens et la crainte des pouvoirs personnels.

Coup de pouce : repère les institutions « tirées au sort » et celles qui sont « élues ».

Exercice 17 : Enquête : un monument romain près de chez moi

Choisis un monument ou un vestige romain situé en France (Pont du Gard, Maison Carrée de Nîmes, arènes d'Arles, théâtre d'Orange, amphithéâtre des Trois Gaules à Lyon, ou un site proche de chez toi).

1. Tape dans un moteur de recherche le nom du monument suivi de « histoire » et « date de construction ». Consulte au moins deux sites fiables : le site officiel du monument ou du musée, le portail *Gallica* (BnF) ou *Wikisource* pour les textes anciens, le site du ministère de la Culture (POP : plateforme du patrimoine), Wikipédia en vérifiant les sources citées en bas de page.
2. Remplis la fiche : nom du monument, ville et nom romain de la ville, date de construction, fonction, matériaux, empereur ou magistrat concerné, état actuel.
3. Rédige trois phrases qui montrent en quoi ce monument témoigne de la romanisation.
4. Indique tes sources (adresse du site, date de consultation) et explique pourquoi tu les juges fiables.

Coup de pouce : mots-clés : « Pont du Gard aqueduc de Nîmes », « Maison Carrée Nîmes temple Caius Lucius », « arènes d'Arles Arelate ».

Exercice 18 : Réponse à une question problématisée : la démocratie athénienne

Question : **En quoi la démocratie athénienne sous Périclès est-elle à la fois novatrice et limitée ?**

1. Relève trois innovations de la démocratie athénienne (revois le cours, le document de Thucydide et le tableau des institutions).
2. Relève trois limites de ce régime (citoyenneté réservée, rôle de l'empire, critiques).
3. Prépare un plan en deux parties avec des exemples précis.
4. Rédige la réponse en un paragraphe argumenté de dix à quinze lignes.

Coup de pouce : une introduction (présenter le sujet), un développement en deux temps (« certes… mais »), une conclusion.

Exercice 19 : Vrai ou faux ?

Pour chaque affirmation, dis si elle est vraie ou fausse et justifie ta réponse en une phrase,

en citant une date ou un exemple.

1. Toutes les cités grecques sont gouvernées par un seul roi.
2. À Athènes, toutes les magistratures sont tirées au sort, y compris celle de stratège.
3. Les femmes athéniennes votent à l'Ecclésia sous Périclès.
4. Auguste prend officiellement le titre de roi en 27 av. J.-C.
5. En 212, l'édit de Caracalla donne la citoyenneté romaine à tous les hommes libres de l'Empire.
6. Le Pont du Gard est un aqueduc romain.

Exercice 20 : Frise : de Clisthène à Caracalla

Voici une frise incomplète.

- **508-507 av. J.-C.** (1)
- **(2)** guerres médiques
- **443-429 av. J.-C.** (3)
- **431-404 av. J.-C.** (4)
- **(5)** victoire d'Actium
- **27 av. J.-C.** (6)
- **(7)** édit de Caracalla

1. Complète les cases (1), (3), (4) et (6) par l'événement correspondant.
2. Complète les cases (2), (5) et (7) par la date correspondante.
3. Calcule la durée du principat d'Auguste (de 27 av. J.-C. à sa mort en 14 apr. J.-C.).
4. Indique combien de siècles séparent les réformes de Clisthène de l'édit de Caracalla.

Coup de pouce : Auguste est mort en 14 de notre ère ; pense à passer de l'avant à l'après J.-C.

Exercice 21 : Réaliser une fiche de révision

Rédige un court récit (huit à dix lignes) qui montre comment une colonie grecque comme Marseille a pu devenir, à l'époque d'Auguste, une cité intégrée à l'Empire romain. Utilise au moins quatre repères du chapitre (dates, lieux, notions).

Coup de pouce : pars de la fondation vers 600 av. J.-C., puis de la conquête romaine et de la romanisation.